

N° 77 - 10 MARS-10 AVR. 70

« LE PEUPLE BRETON »  
mensuel

Boîte postale 713 RENNES

**ABONNEMENTS**

Ordinaire : 10 F

Etranger (par avion) : 15 F

De soutien : à partir de 15 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

Aujourd'hui, être libre  
c'est être informé

# LE PEUPLE BRETON

1<sup>F</sup>

UDBN

JOURNAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

## LES MARINS - PECHEURS DU CONQUET VEULENT VIVRE

Le Conquet, petit port du Nord-Finistère. Une centaine d'hommes y vivent de la pêche aux crustacés. Le métier devient de plus en plus dur; comme dans les autres ports bretons, on doit prendre de plus en plus de

risques pour gagner sa vie; les exemples sont là, récents: « Bucentaure », « Pen ar Vir », « An Doehic ». Mais jusqu'à présent, au Conquet, on ne se débrouillait pas trop mal.

Le 4 février 1970, la municipalité

adopte le principe de l'aménagement d'un plan d'eau de 75 hectares, pour les plaisanciers. Ce projet constitue pour les marins-pêcheurs une grave menace; ils le font savoir. « Le Télégramme » parle hypocritement de

« polémique » quand, pour les marins-pêcheurs, c'est d'une question de vie ou de mort qu'il s'agit. « Le Peuple Breton » est donc allé les voir; deux d'entre eux ont répondu à nos ques-

(Suite page 3).

## GREVE TOURNANTE AUX ETs HUARD DE CHATEAUBRIANT

Le 5 février, à la suite des entretiens direction-syndicats, les ouvriers de la fonderie et de l'usine Huard (fabrique de soles de charnue) commencent la grève tournante.

### POURQUOI CETTE ACTION ?

Les motifs qui ont amené les sections syndicales de l'usine à lancer l'ordre de grève remontent déjà assez loin.

En mai 1969, à la suite des revendications du service de l'outillage, la direction accordait 6, 9 et 12 centimes d'augmentation horaire (une aumône) respectivement pour les P2, P3 et OIQ. La direction promettait en même temps qu'une deuxième augmentation aurait lieu avant la fin de l'année, cette dernière destinée aux ateliers non productifs (entretien, contrôle, outillage et prototype), le boni de ces ateliers étant fixe.

La direction a la mémoire courte, puis-

qu'il a fallu attendre le 16 janvier pour parler des salaires.

A l'issue de la réunion (où aucune augmentation ne fut accordée), les représentants du personnel demandaient une réponse sur le contentieux qui existe depuis le mois de mai 1969.

La riposte fut immédiate. Le 19 janvier, après un débrayage d'une heure, la direction accordait 2 % d'augmentation pour tout le personnel, applicable à partir du 15 janvier (et les promesses d'augmentation en fin d'année ?).

Conscient que rien n'était résolu, le personnel, à la suite d'une assemblée générale tenue le 26 janvier, estimait, à juste titre, que ces propositions étaient insuffisantes et que la promesse d'augmentation d'avant la fin de l'année n'avait pas été tenue.

Le 28 janvier, les représentants du personnel rencontraient une fois de plus la direction. Cette dernière refusait l'incorporation du boni dans le salaire de base, mais acceptait d'appliquer ses propres pro-

messes, à savoir : effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1969 pour l'augmentation de 2 %. Quant à l'amélioration de cette augmentation, la direction refusait d'aller plus loin.

A la fin janvier, les délégués syndicaux, épaulés par les ouvriers P2 et P3, présentèrent à plusieurs reprises leurs revendications à la direction. Suite à ces négociations, la direction, dans un « large » geste de générosité, finit par accorder 1,1 % d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> février.

### LA GREVE

La mascarade ayant assez duré et tous les moyens pour négocier dans le calme étant épuisés, le personnel décidait la grève tournante.

Le 5 février, les P2 et P3 de l'usine se mettent en grève, les syndicats restant prêts à tout instant à discuter avec la direction. Le 13 février, suite à une lettre d'intimidation envoyée par la direction à chaque ouvrier en grève (même manœuvre

que celle de la direction de la C.S.F. à Brest, voir le P.B. n° 14), les ouvriers de la fonderie débrayaient immédiatement par solidarité avec leurs camarades de l'usine. Mise devant le fait accompli, la direction annonçait, le lundi 16 février, que l'horaire des professionnels en grève était ramené à 40 heures. Le mardi après-midi, elle convoquait un comité d'entreprise extraordinaire pour étudier la situation créée par la grève et l'incidence du mouvement sur la marche des établissements, mouvement qualifié de non-justifié par le P.D.G., M. Espana.

### ATTEINTE AU DROIT DE GREVE

La direction, après avoir usé de lettres de menace au personnel en grève, passe au chantage : menace d'un chômage technique sur l'ensemble de la fonderie, et peut-être fermeture de celle-ci. Elle déclare notam-

(Suite page 2).

## ■ COMMENT " ILS " INFORMENT LES BRETONS

(VOIR NOTRE DOSSIER pages 4 et 5)

## ■ L'EXPLOITATION CAPITALISTE DES OCEANS

(Voir page 6)

Edito

Dans l'éditorial du numéro précédent, nous insistions sur la nécessité de bien choisir nos alliés en sachant pourquoi nous les choisissons. Quel-ques-uns de nos choix socio-politiques qui se sont déroulés en Bretagne depuis un mois nous permettent de nous mieux éclairer.

LITTONS SUR DES OBJECTIFS PRIMORDIAUX. Si nous avons à valuer les manifestations du 22 février qui ont fait descendre dans la rue 30 000 Bretons pour dénoncer une éducation au rubis, nous ne pouvons cependant pas empêcher de penser que parmi les manifestants il y avait un certain nombre de professeurs et d'instituteurs qui n'ont pas d'inquiétude pour l'avenir immédiat de leurs enfants et oublient l'exploitation capitaliste subie par les classes populaires. Leurs enfants sont le plus souvent, ailleurs que dans les écoles techniques qui donnent peu de débouchés sur place. N'oublions pas que les écoles de Bretagne forment beaucoup de jeunes qui iront, faute d'usines, enseigner par leur travail des pêcheurs devenus riches. Si les revendications pour un enseignement plus moderne et démocratique ne sont pas à négliger, il est vital de mobiliser — avec des alliés sûrs — notre peuple menacé de disparition sur des objectifs premiers : la lutte contre l'émigration des jeunes, des parents, des pêcheurs, contre le manque d'emplois (plus de 500 licenciements à Brest depuis janvier 11), contre le refus systématique du gouvernement d'industrialiser la Bretagne...

PRÉPARONS-NOUS A RÉAGIR CONTRE LES SYNDICATS-BIDONS. Le 20 février, le local C.F.D.T. de Rennes s'est attaqué par des membres de la C.F.T. (Confédération Française du Travail), syndicat-bidon contrôlé par des membres du Service d'action civique. Deux représentants de la C.F.D.T. furent en fait saisis et l'hôpital. La C.F.T., par ses méthodes fascistes, comme par ses slogans (« Seguy ou pélo », « les cocos à Moscou... ») a révélé son vrai visage. Son seul but est de lutter contre les syndicats représentatifs des travailleurs en jetant la confusion. A la suite de cet incident, la C.F.T. peut devenir très dangereuse en Bretagne. Ce n'est pas un hasard si elle est implantée aux usines Citroën de Rennes, bien connues pour les méthodes fascistes qui y sont en vigueur et où elle s'adresse à un prolétariat d'origine rare et qui n'a pas de traditions syndicales. Ce n'est pas un hasard non plus si la C.F.T. est implantée à Transocéan de Brest (voir « Le Peuple Breton » n° 76).

LES SYNDICATS REPRESENTATIFS SONT LE PLUS SOUVENT LE PREMIER MOYEN DE PRISE DE CONSCIENCE POLITIQUE DES TRAVAILLEURS. Ils font un travail d'information et de mobilisation qu'on ne saurait sous-estimer. Rejoignons-les en passant de la fonction générale de la fonction publique qui aura lieu le 13 mars contre les abattements de vote : c'est un problème qui concerne les Bretons qui premier chef puis qu'ils en sont les premières victimes. Dans le domaine du syndicalisme, nous devons condamner l'attitude des gachistes qui veulent privilégier l'ouvrier de base contre les cadres syndicaux présentés comme des freins, sacrifier le plus souvent l'indépendance du spontané. Sans compter que dans certains de nos attraits systématiques (par exemple « Seguy ou pélo ») les gachistes rejoignent les organisations droitières ou fascistes telles que la C.F.T., car leurs pratiques visent à faire objectivement le jeu du gouvernement qui se permet alors d'étouffer les libertés. Bien que individuellement ils soient sincères, beaucoup de gachistes agissent contrairement à leur idéologie. N'oublions pas d'autre part que beaucoup de gachistes peuvent passer très rapidement de l'extrême-gauche à l'extrême-droite ; les exemples historiques ne manquent pas, notamment dans le domaine du fascisme en Italie.

De leur côté, LES MOYENS D'INFORMATION « AUX ORDRES » NE FONT RIEN POUR DESLIERER LES ESPRITS. Il importe de dénoncer particulièrement la propagande qui entretient le mythe de l'armée et vient au secours de la militarisation, véritable cancer organisé qui ronge notre pays. Une étude chiffrée de ce cancer démontre avec précision combien les émissions de la télévision régionale sont orientées dans ce sens. Quant à la « Ouest-France », son rôle a été soutenu d'abord « Hermine 70 » ; ici, il fut dirigé par le général Saint-Hilaire que la population a pleinement admiré au mouvement (« J'y vois la preuve d'un réel attachement à l'Armée », numéro du 21 février) ; là, il demandait aux citoyens de participer à l'opération en mettant des panseurs sur leurs champs, etc.

Pour terminer, appelons nos sympathisants en ce temps d'ELECTIONS CANTONALES, à faire un choix conséquent. Certes, le conseil général est un organisme arbitraire, dominé par le préfet, organe direct du gouvernement dans le cadre des départements. Cependant, il joue un certain rôle — bien qu'ombage parce qu'il est dominé par les notables — dans la répartition des équipements collectifs. Voilà pourquoi nous demandons à nos sympathisants de voter pour les candidats qui se sont prononcés avec netteté contre le capitalisme, tout en regrettant que beaucoup d'entre eux n'aient pas encore remis en cause la centralisation bonapartiste de l'Etat français dont précisément le département est une pièce maîtresse.

UDB

LA VIE DU PARTI

SECTION DES COTES-DU-NORD

La jeune section des Cotes-du-Nord groupée au sein du parti socialiste pour être un travail de routine. Outre ses deux réunions mensuelles — dont l'une a permis des échanges fructueux avec des sympathisants — la section a continué son effort de propagande à l'occasion de la manifestation de la crèche de la commune de Guingamp, venue en soutien de la lutte contre l'émigration, et en vue de réguler des élections. Une progression très sensible des votes du « Peuple Breton » est venue confirmer le succès de son démarrage de la section.

SECTION DE VANNES

Au cours de ce mois, la section de Vannes a consacré son travail de propagande par deux colloques dans les environs de Vannes, par deux soirées de journaux et par la création de l'hebdomadaire « Vannes ». La section s'est réunie plusieurs fois pour élaborer son travail de propagande, pour préparer sa collaboration au journal, etc. — La section a participé aux réunions d'application « Mieux et Lutte » sur l'exploitation des communes de Guéhenne et Le Guay. Après discussion, elle a unanimement considéré leurs problèmes qui se caractérisent par la raréfaction de l'habitat, surtout dans le secteur résidentiel. — Le travail de collaboration à « Celta » se poursuit à Vannes par des réunions avec les membres du groupe. Les milieux scolaires restent, un nouveau cours de brèves études de se créer, et qui porte à 150 environ le nombre d'élèves de Brest à Vannes.

SECTION DE BREST-CENTRE

La section de Brest-Centre a effectué un travail de routine (colloques, ventes, etc.) au cours de ce mois, qui a réuni 120 personnes à la séance de la salle du patrimoine local de Brest. Ce mois-ci, notre campagne pour la loi, a été la priorité pour l'U.D.B. De nouvelles adhésions sont venues renforcer la section et nous permettent de nous réjouir de la crise des idées fascistes, et un tract diffusé aux élections.

SECTION DE BREST-RECROUVANCE

Dans la première moitié de février, l'activité de la section a porté sur la préparation du Meeting de la Galv (Galleg, réunion...), au cours de ce meeting, qui a réuni 120 personnes le 7 février dans la salle du patrimoine local de Brest. Ce mois-ci, notre campagne pour la loi, a été la priorité pour l'U.D.B. De nouvelles adhésions sont venues renforcer la section et nous permettent de nous réjouir de la crise des idées fascistes, et un tract diffusé aux élections.

GRÈVE AUX ETS HUARD

(SUITE DE LA PAGE 1) ... nous, dans un communiqué paru dans le journal local du 19 février 1970. « La grève injustifiée des professionnels P2 et P3 risque de compromettre la marche de la fondrie. La direction prend toutes les mesures en son pouvoir pour limiter les conséquences de ce mouvement pour les autres catégories de personnel devant travailler normalement. » Elle ajoute que les mesures de mise en chômage technique partiel ou total ne seront prises qu'à la dernière extrémité. Une lettre de protestation a été adressée à la grève par une annonce dans les colonnes de « Peuple Breton » et « Eclair Journal » du 19 février (le même jour que le communiqué d'industrialisme).

POURSUITE DE L'ACTION

Face aux manœuvres de la direction, les représentants du personnel demandent une réunion prioritaire dans les plus brefs délais, proposition refusée. La direction estimait avoir fait de nombreux concessions, mais acceptait l'intégration d'une partie du lundi dans le salaire de base. Elle refusait d'être liée à la

SECTION DE NANTES

Après deux mois d'absence, la section de Nantes, sous ses réunions bi-mensuelles, a pu tout de suite se remettre au travail. Elle s'est aussi occupée de la préparation d'un colloque « Galv » de Loire-Atlantique.

EXCLUS

Le comité directeur de l'U.D.B., réuni en session extraordinaire, le 15 février, à Brest : — constatant que la section de Paris-Nord, en dépit de la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne et de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents de la section de Brest-Ouest pendant les réunions d'application, n'a pas la mesure d'expulsion de J.Y. Guéhenne ; — constatant que les camarades ont appliqué l'attitude de C.M. tout en agissant par ailleurs l'attitude de Paris-Nord ; — constatant qu'il y avait insubordination, irresponsabilité et mensures ; — à la proposition d'expulsion des adhérents Guéhenne, J. de la section de Brest-Ouest, J.P. Clapin, C. Desail, M. Dongy, E. Gagnon, B. Jappe, Y. La Fouché, Y. La Fouché, A. Moutier, C. Rogel, J.A. Le Duché ; — constatant l'attitude inflexible de la majorité des adhérents







## COTES-DU-NORD

Lamballe : une usine pirate.

Déjà une cinquantaine de licenciements en quelques mois à la bonetterie Xavier, décentralisée à Lamballe. Il y reste 45 employés, toutes à horaires », à salaires (pas 3,50 F) et primes de rendement. Passés des chaudières à la confection, l'entreprise a considérablement réduit les salaires. Mais le plus grave, c'est que la direction parisienne ayant tous les pouvoirs, l'usine risque de fermer. En attendant, les ouvriers n'y acquiescent aucune qualification véritable et doivent se contenter de salaires très bas. Enfin, l'installation de l'usine a coûté 22 700 F au Syndicat intercommunal de la ville de Lamballe a payé le chauffage : les travailleurs lamballais ont financé leur propre exploitation.

Saint-Brieuc

Pour la langue bretonne.

Les responsables académiques de l'Union régionale des Syndicats C.F.D.T. de l'Enseignement privé se sont réunis à Saint-Brieuc pour faire le point, trois mois après la grève du 17 novembre 1969. Ils se sont notamment prononcés en faveur de l'enseignement du breton dans les établissements scolaires et du développement de toutes les activités culturelles bretonnes.

Faille et chômage partiel.

La Société Métallurgique de Bretagne s'est déclarée en faillite. L'affaire est entre les mains de l'administration judiciaire. La Société employait 250 ouvriers. Une solution est préférée par la direction. L'année n'est que commencée et les ouvriers viennent d'être mis en congé pour huit jours. Le ministre Bettencourt donnait cette entreprise comme exemple de prospérité et de dynamisme, montrant « qu'il n'y a pas de fatalité pour l'Ouest ». Des licenciements en masse sont probables, mais la presse locale n'en parle pas.

## FINISTERE

Brest.

33 licenciements à l'entreprise de métallurgie S.A.R.L. CEMAT.

La direction de cette entreprise a annoncé son intention de procéder à 33 licenciements qui seraient suivis à court terme de 70 autres. La politique gouvernementale de l'encadrement du crédit, qui permet aux grosses entreprises d'affirmer leur suprématie, serait à l'origine de cette décision.

Pour riposter à une menace de mise à pied de l'ensemble du personnel et de licenciement de six ouvrières, les travailleurs de la Manufacture Brestoise de Confection ont dû reprendre leur grève et occuper l'usine. Ils ont obtenu la réintégration des licenciées et la réouverture de l'usine. Mais, à la suite de la réduction d'activité de l'entreprise, l'horaire hebdomadaire a été ramené à 24 heures. Les 16 heures qui manquent sont provisoirement payées par le Service départemental de la Main-d'œuvre au taux de 1,28 F l'heure. La direction accepterait d'y ajouter, provisoirement aussi, 1,30 F de l'heure. Ces chiffres illustrent la grande misère des travailleurs bretons, à un moment où le coût de la vie ne cesse d'augmenter.

Les marins du câblier Marcel Bayard de Brest, actuellement à Calais, sont en grève depuis le 11 février et occupent le navire.

## ILLE-ET-VILAINE

Fougères et Vitré : pratiques anti-syndicales.

Sur les 18 326 salariés des « zones d'étude démographique et d'emploi » de Fougères et de Vitré, 6 404 seulement étaient inscrits en 1969 pour les élections des délégués du personnel. La loi d'avril 1946 sur l'élection des délégués des ouvriers n'est absolument pas respectée, ni pour les entreprises de 11 à 50 ouvriers (pratiquement pas de délégués), ni pour les entreprises de plus de 50 ouvriers parmi lesquelles moins de la moitié ont des délégués du personnel. Les Comités d'entreprises sont encore plus rares.

Binic : menaces sur la pêche.

Des ostréiculteurs des Charentes s'efforcent d'obtenir de la préfecture le droit d'installer des parcs à huîtres dans toute la partie Ouest de la baie de Saint-Brieuc. Les municipalités ont réagi, car ces installations constitueraient un obstacle au tourisme et à la navigation : quant aux pêcheurs, ils veulent se voir garantir leur droit de pêche. (Coquilles Saint-Jacques et autres) et réserver des possibilités de reconversion dans l'ostréiculture si la crise de la pêche s'accroît. Mais la position du préfet est qu'il n'y a aucune loi permettant de réserver cette côte aux pêcheurs bretons.

Loudéac : chemin de fer menacé.

Alors qu'il y a trente ans, la région du Centre-Bretagne était desservie par trois voies, il ne reste plus que la ligne Nord-Sud. Saint-Brieuc - Loudéac - Pontivy. La S.N.C.F. envisage, dans un premier temps, d'y supprimer le service « voyageurs », au profit des transports routiers.

Plénau-Val-André : 50 % des maisons fermées neuf mois sur douze.

Les chiffres fournis par le recensement de 1968 montrent que cette commune de la côte Est de la baie de Saint-Brieuc compte autant de résidences secondaires (1 296), que de résidences principales (1 304). Cet exemple, que l'on retrouve tout le long des côtes bretonnes, montre que sous des apparences de prospérité (belles villas), l'Armor est menacé, tant dans sa vitalité démographique que dans son activité économique, réduite à de brefs états saisonniers.

Moriaix : 103 nouveaux chômeurs.

Comme nous le laissons prévoir dans notre numéro précédent, la direction de l'usine des boîtes métalliques S.E.R.O.M. a mis en « chômage technique » 103 employés. Le Service de compensation à verser aux travailleurs est fournie par la municipalité. Le Service de la Main-d'œuvre a reconnu qu'il n'y a aucune possibilité de reclassement sur place en cas de licenciement définitif. Le personnel est réduit à 70 personnes, dont la direction et les cadres. Le travail n'est assuré que pour six jours.

Lesneven : non aux enchères.

120 agriculteurs ont empêché les enchères sur une vente de 10 hectares de terre, faisant partie d'une exploitation de 18 hectares, cultivée depuis 17 ans par un fermier et son fils, à qui on allait enlever à la fois l'outil de travail et le moyen de vivre.

Rennes.

Les revendications de la métallurgie. La C.F.D.T. a renouvelé devant la Chambre patronale de la Métallurgie sa demande de

**CAFE DES MOUETTES**  
GUINNESS A LA PRESSION  
PORT DE COMMERCE  
BREST - Tél. 44-33-21

## LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES



Commission paritaire, afin d'obtenir une réduction du retard des salaires par rapport à la région parisienne [jusqu'à 1 F par heure pour les salaires minimum]. Pour les mêmes raisons et pour l'amélioration des conditions de travail, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont demandé la réunion d'une Commission paritaire pour l'industrie du Bâtiment.

## LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes.

Le problème de l'emploi.

Plusieurs élus du Conseil général ont constaté que les créations d'emploi sont pratiquement nulles dans le département. Le seul espoir immédiat, les bas DJM, qui devaient créer 100 emplois dans deux usines, ont réduit leurs effectifs, de 750 à 480.

Les conditions de logement des travailleurs immigrés.

Nantes compte 2 500 travailleurs portugais, souvent très mal logés. Ainsi, cinq familles portugaises, totalisant vingt personnes, dont un nouveau-né de deux jours, avaient élu domicile dans une vieille maison abandonnée, faute d'autre logement. Le Tribunal de Grande Instance, réuni en Chambre de conseil, a ordonné l'expulsion de ces familles, à la demande du propriétaire qui arguait la vétusté des lieux. Cette justice de classe a soulevé une intense émotion en pays néo-écossais. Au même moment, à Paris, Chaban-Delemas se montrait ému de la condition des travailleurs étrangers.

Grève à l'entreprise « Béton Nantais ».

Après le refus par la direction de l'entreprise de recevoir les organisations syndicales qui demandaient d'engager rapidement des négociations sur les salaires, la diminution du temps de travail et l'augmentation du temps pour déjeuner, les chauffeurs de

Menaces sur l'arsenal.

Le personnel de l'arsenal a occupé, à 70 %, l'entreprise pendant quatre heures au cours d'une soirée. Cette manifestation, organisée par le Comité de défense de l'établissement (inter-syndical), avait pour but d'obtenir des assurances sur le maintien de l'emploi en 1971, et de protester contre l'abandon du Service « remorques », qui fait partie d'une politique d'asphyxie progressive. L'Administration prévoit de supprimer 100 emplois pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1970.

Saint-Nazaire.

Débrayage aux Chantiers navals.

Les 2 500 ouvriers des Chantiers navals ont débrayé à l'appel de leurs organisations syndicales et tenu un meeting pour dénoncer une lettre adressée aux travailleurs par le patronat leur demandant d'accepter une période d'austérité pour assurer la compétitivité de l'entreprise, du fait de la réduction de l'aide de l'Etat.

Demande d'emploi.

La Loire-Atlantique atteint le plus grand nombre de demandes d'emploi non satisfaites depuis dix ans (environ 7 500). La C.F.D.T. prévoit une détérioration croissante de la situation et note qu'aucune implantation industrielle importante n'est prévue. Elle regrette que la région soit exclue des grands investissements décidés : le port pétrolier en eau profonde, l'implantation du complexe sidérurgique « inquiétudes bien justifiées ».

## MOR-BIHAN

Muzillac : le problème scolaire.

Depuis 1963, les maires du canton demandent la construction d'un nouveau C.E.G. à Muzillac. La commune a acheté le terrain pour le mettre à la disposition de l'Education Nationale. Mais elle attend toujours, alors que les locaux actuels du C.E.G. sont très insuffisants et que ceux de l'école primaire sont vétustes et inconfortables ; aussi les parents d'élèves des deux établissements ont-ils décidé une journée de grève scolaire. La commune de Quenec se voit aussi refuser la construction d'un établissement scolaire (C.E.S.).

Plomoeur : la situation des travailleurs du kaolin.

Les responsables C.F.D.T. des travailleurs des kaolins ont fait le point de leur pénible condition : nombreux accidents du travail (encore un mort dernièrement), très bas salaires, conditions de travail très dures. L'isolement et le nombre réduit des ouvriers de cette catégorie y rend les conquêtes sociales très difficiles.

Lorient.

Une réunion d'enseignants.

Réunie en Assemblée générale extraordinaire, la section orientale du S.N.E.S. (Syndicat National des Enseignants du Secondaire) a adressé au gouvernement une protestation contre la suppression de l'Enseignement obligatoire d'une seconde langue en 4<sup>e</sup> et le refus d'accorder à la langue bretonne dans l'Enseignement, un statut d'égalité avec les secondes langues. Les syndicalistes réunis ont stigmatisé cette politique conservatrice « qui batoue le droit de tous les citoyens d'accéder aux situations, aux échanges et aux richesses de la culture universelle, fruit d'une meilleure connaissance et d'un éclairage réciproque ».

des cultures étrangères et de leur culture régionale ».

Les difficultés des travailleurs du Bâtiment.

Les responsables des Syndicats du Bâtiment et des Travaux publics C.F.D.T. du département ont présenté leurs revendications dont les principales sont : pas de salaires inférieurs à 720 F par mois pour 173 heures 33 de travail, 13<sup>e</sup> mois mensualisation, indemnité à 100 % en cas de maladie ou accident, retraite à 60 ans, garantie de l'emploi (avec création d'une Commission régionale) et droit syndical. Ces revendications montrent bien la précarité de la situation sociale des ouvriers du Bâtiment.

Agriculture : inquiétudes au C.D.J.A.

En préparation de leur Congrès, les militants du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ont organisé quatre journées de réflexion sur le thème « l'organisation des producteurs face aux concentrations ». Les participants insistèrent sur le fait que la concurrence défavorise les régions « périphériques ». C'est tout le problème du maintien d'une activité économique et d'une présence humaine en Bretagne, dans le système capitaliste, qui s'est ainsi trouvé posé.

Pour s'opposer à cette prise de conscience anti-capitaliste qui se manifeste dans l'agriculture, le pouvoir parisien favorise dans le Morbihan, le développement d'un syndicat gouvernemental ultra-conservateur, dont les dirigeants ont été reçus deux fois en un mois par le préfet : la Fédération Morbihannaise de l'Agriculture, membre de la Fédération française.

Imprimerie Commerciale Rennaise

Directeur de la publication : J.Y. Veillard  
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41 387  
Tirage : 5 000 ex. — Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre